

Achat immobilier en couple en union libre démarche ?

Par xena29200, le 03/08/2015 à 16:54

bonjour a tous

Nous sommes un couple en union libre ,sans enfants et nous allons acquérir un bien immobilier .

On voudrais savoir quels démarches faire afin de se protéger mutuellement en cas de décès , pour que mon conjoint puisse garder la maison sans que personnes ne vienne réclamer une part éventuelle (ma famille ou sa famille).

Est ce que juste un testament suffit chez le notaire , ou il serais mieux de se pacsé (en incluant des clauses telle que l'indivision) en plus oui ou non ?

merci d'avance a vous